

Ferrand Mathilde
Laboratoire d'Etudes Rurales
Université Lumière Lyon 2

PROJET DE THÈSE

Objet : Les difficultés d'accès à l'alimentation des publics ruraux en situation de pauvreté, quelles prises en charge ?

Dans un contexte où la qualité alimentaire est une préoccupation sociétale grandissante, la question de l'accessibilité sociale à une « bonne alimentation » interpelle chercheurs et pouvoirs publics. Le moindre accès des populations disposant de faibles revenus à une alimentation de « qualité » est source d'inégalités, notamment de santé. De nombreux travaux ont été menés sur ce sujet dans les villes mais la question a été peu étudiée en milieu rural. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la relative absence de renseignements à ce propos. La faible visibilité des phénomènes de pauvreté - précarité en milieu rural en est un. Concernant le champ alimentaire, l'idée selon laquelle les populations rurales bénéficieraient d'une facilité d'accès à une alimentation saine et variée à moindre coût est vive. La proximité des ruraux avec les lieux de production alimentaire et l'autoproduction laisse à penser qu'ils ne seraient pas concernés par des difficultés d'accès à l'alimentation (B.Badia et al., 2014). Or, les recherches qui se sont intéressées à la consommation alimentaire en milieu rural démontrent que ces représentations doivent être interrogées¹.

Ces observations ont mené le LER - Université Lumière Lyon 2 - et Cap Rural - réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes - à envisager et à argumenter la conduite d'une recherche sur l'accessibilité sociale à l'alimentation en milieu rural.

Le projet de thèse proposé vise à appréhender les contraintes d'accès à l'alimentation des ruraux vivant des situations de pauvreté et les réponses qui sont apportées à ce public. Il s'agit aussi de rendre compte du vécu de la pauvreté dans les territoires ruraux et périurbains. Dans ce cadre, il sera question d'identifier les mécanismes de la pauvreté rurale et les publics qui y sont confrontés.

Les objectifs poursuivis sont de **capitaliser les expériences locales** de lutte contre la pauvreté en termes alimentaires et de **faire émerger des pistes d'actions propres aux espaces ruraux et périurbains**. S'inscrivant dans une dynamique d'échanges et de réflexions régionale au sujet de la prise en charge des phénomènes de pauvreté/précarité en milieu rural, une partie des terrains d'étude de la recherche se situeront en Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant, mener un travail d'enquête et d'analyse sur des territoires ne faisant pas partie de la région est également envisagé. Pour conduire cette recherche, le budget à prévoir est de 150 000 euros soit 50 000 euros / an comprenant le salaire du doctorant et les frais de mission (hors défiscalisation et contractualisation ANRT). Dans le cadre d'une thèse Cifre, modalité présentée ci-dessous, le coût environne les 35 000 euros par an hors défiscalisation.

¹ *Id.*

Vous pouvez envisager d'être partenaire et de participer pleinement à la valorisation de ce projet de recherche de différentes façons :

- ❖ Par le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une thèse Cifre : Le dispositif Cifre permet à une structure (entreprise, association, collectivité territoriale ou chambre consulaire agissant dans le cadre d'une action publique et sociétale) de bénéficier d'une subvention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI) pour recruter un jeune chercheur dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse².

Un contrat de collaboration est établi entre la structure et le laboratoire spécifiant les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant. Le doctorant, salarié de la structure, peut conduire - en appui à ses travaux de recherche - une mission opérationnelle pour la structure d'accueil. La dernière année est toutefois consacrée à la production écrite.

- ❖ Par une convention de recherche passée avec l'Université Lyon II et l'unité de recherche portant le projet doctoral. Un contrat de travail ad hoc permet de salarier le doctorant à partir du budget négocié. Le contrat est mis en place entre la ou les structures et le laboratoire directement. Il n'y a pas de restrictions sur la nature des structures. Dans ce cas de figure, le laboratoire porte l'emploi du doctorant dont le lieu de travail se situe dans ses locaux. Le contrat précise les modalités de la recherche.
- ❖ En cofinçant une thèse Cifre ou une convention de recherche.
- ❖ En facilitant le travail d'enquête sur les territoires de recherche ou en participant à une instance de pilotage de la thèse.
- ❖ En prenant part à la dynamique régionale de réflexions au sujet de la prise en charge des phénomènes de pauvreté/précarité dans les milieux ruraux du territoire.

Contacts :

LER

Mathilde Ferrand, chargée de mission, 06 79 19 49 33, ferrandmathilde694@gmail.com

Claire Delfosse, directrice, 06 82 85 00 94, claire.delfosse@wanadoo.fr

Cap Rural

Anne Carton, directrice, 06 89 93 87 27, direction@caprural.org

Dominique Bernier, CM coopération entre acteurs, CM cooperationsentreacteurs@caprural.org

Février 2019

² Présentation complète de la convention CIFRE : <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>